



Groupe de travail 07/03

Compte-rendu du groupe de travail informatique du 18.03.03

Ce groupe de travail consistait en la recherche de solution pour faire face à la pénurie de recrutement d'informaticiens.

Les documents préparatoires faisaient état de plusieurs difficultés :

- besoin de personnel plus qualifié
- difficulté de recruter des informaticiens sur des bases généralistes
- formation initiale dépassée face aux besoins de qualification.
- stabilisation du personnel dans la filière (CID).

Dans un premier temps, un long débat de fond a été mené sur la situation et l'évolution de l'informatique douanière. Il a été mis en évidence que des besoins importants, en moyens, en qualification et en produits, sont à prévoir. La structure actuelle doit évoluer et permettre une adaptabilité forte face aux défis informatiques futurs.

Pour la CFDT, il est nécessaire de structurer l'informatique au minimum au niveau ministériel. Le niveau directionnel est trop limité face à l'investissement humain et matériel nécessaires vis-à-vis des enjeux. Des déclinaisons ciblées directionnelles sont nécessaires. Les structures internes d'applications pratiques et d'aides aux utilisateurs (TSI) ne sont pas en causes.

L'administration a reconnu la pertinence de notre propos. Mais la durée de mise en œuvre de cette réforme ministérielle est incompatible avec les échéances informatiques douanières qui impliquent une réaction immédiate.

Pour la CFDT les cellules TSI doivent être renforcées avec un cadre A à leur tête.

L'ordre du jour :

I les métiers de l'informatique.

Avant d'aborder les problèmes de recrutement et de formation, nous avons demandé de définir les grandes lignes du projet informatique.

Monsieur Latombe, sous directeur C, a entrepris une tentative d'exploration des futures structures informatiques de la DGDDI. De cet exposé il ressort que le flou persiste et que l'expectative est la règle. En effet, les évolutions technologiques ne permettent pas de définir clairement les environnements et les applications informatiques futures. Seuls une capacité des services informatiques douaniers à concevoir et à utiliser des outils évolutifs (pro logiciels), et l'ouverture aux applications transversales permettra d'y répondre. Le recrutement d'informaticiens de haut niveau est nécessaire (bac +5 !).

Dans la structure actuelle, M Latombe a relevé des carences fortes :

- un manque de maîtrise d'œuvre
- des carences de spécialistes face aux nouvelles technologies
- des problèmes à l'intégration des applications.

Il a ensuite reconnu que la taille informatique douanière est limitée et que des mutualisations ministérielles sont obligatoires.

En ce qui concerne les utilisateurs, le sondage effectué par la DG (non remis eux OS), montrait que:

- les utilisateurs sont satisfaits des nouveaux outils,
- une faiblesse persiste : les formations,
- des documents d'utilisateurs manquent.

II les recrutements :

La complexité des nouveaux produits nécessite une technicité accrue. la conséquence logique est un repyramidage des emplois avec des recrutements essentiellement de catégorie A.

Devant le constat d'échec des recrutements de type classique des informaticiens, la DG a entrevu :

- de faire évoluer les modes de concours en les calquant sur les recrutements de type spécialistes SU (CF CR GT n° 06)
- d'augmenter les inscriptions aux concours, par une opération de marketing auprès des écoles et centre de formations (école d'ingénieurs, faculté) pour vendre les métiers de l'informatique douanière.
- de modifier le contenu des épreuves pour tenir compte des qualités professionnelles recherchées et en modérant l'importance des matières générales.

Enfin, les jurys de concours doivent évoluer vers plus de professionnalisme. Le recours à des acteurs extérieurs à la DGDDI a été évoqué.

La CFDT a soutenue cette option (difficulté d'avoir des jurys anonymes chez les spécialistes !).

Cependant, pour nous, ce mode de recrutement ne résoudra pas le problème de fond de la pénurie de candidat. En effet la concurrence entre le privé et le public obligera l'administration à proposer des débouchés de carrières attractifs. Or le carcan administratif de recrutement (décret de 71.343) actuel ne le permet pas.

A ce sujet, l'administration a reconnu que les conditions d'accès au cadre sup. devaient évoluer (ouverture pour les spécialistes ?).

D'autre part, la CFDT a demandé qu'une étude exhaustive soit entreprise pour connaître les raisons des départs des agents de la filière informatique. les seuls éléments géographiques et familiaux sont trop réducteurs à nos yeux.

Enfin, nous avons interpellé l'administration sur les recrutements spécifiques de haut niveau (bac +5) qui ne sont pas prévus dans le cadre réglementaire actuel.

III les formations :

L'administration souhaite modifier la scolarité des spécialistes : les parties douanières générales seraient étudiées en tronc commun puis les spécialistes bénéficieraient d'un enseignement spécifique correspondant à leur métier.

La CFDT n'est pas opposée à cette orientation à condition que les agents puissent bénéficier d'une formation complémentaire initiale en cas de sortie de leur spécialité.

Paris, le 20 mars 2003